



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

## **Conférences des Parties Régionales** Point de sortie des COPs

Secrétariat général à la planification écologique

# Les COP régionales répondent à 4 objectifs

- 1 Décliner le plan par territoire**, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et un alignement de visions de l'ensemble des acteurs concernés
- 2 Mobiliser et embarquer l'ensemble des collectivités territoriales**, ainsi qu'entreprises et citoyens, autour d'un chemin construit collectivement
- 3 Faire émerger des actions** qui relèvent des compétences des collectivités territoriales et accélérer leur mise en œuvre
- 4 Identifier des verrous** qui pourraient, sur le terrain, entraver les efforts de transition des citoyens, entreprises et collectivités territoriales

# 14 COPs initiées à ce jour



**Guadeloupe**  
14 novembre 2023

**Martinique**  
5 décembre 2023

**La Réunion**  
6 décembre 2023

**Guyane**  
*En attente*

**Mayotte**  
-

**Bretagne**  
10 avril 2024

**Centre Val-de-Loire**  
4 décembre 2023

**Pays de la Loire**  
15 mars 2024

**Nouvelle Aquitaine**  
1 décembre 2023

**Occitanie**  
30 novembre 2023

**Normandie**  
15 décembre 2023

**Ile-de-France**  
2 avril 2024

**Hauts de France**  
6 décembre 2023

**Grand Est**  
14 novembre 2023

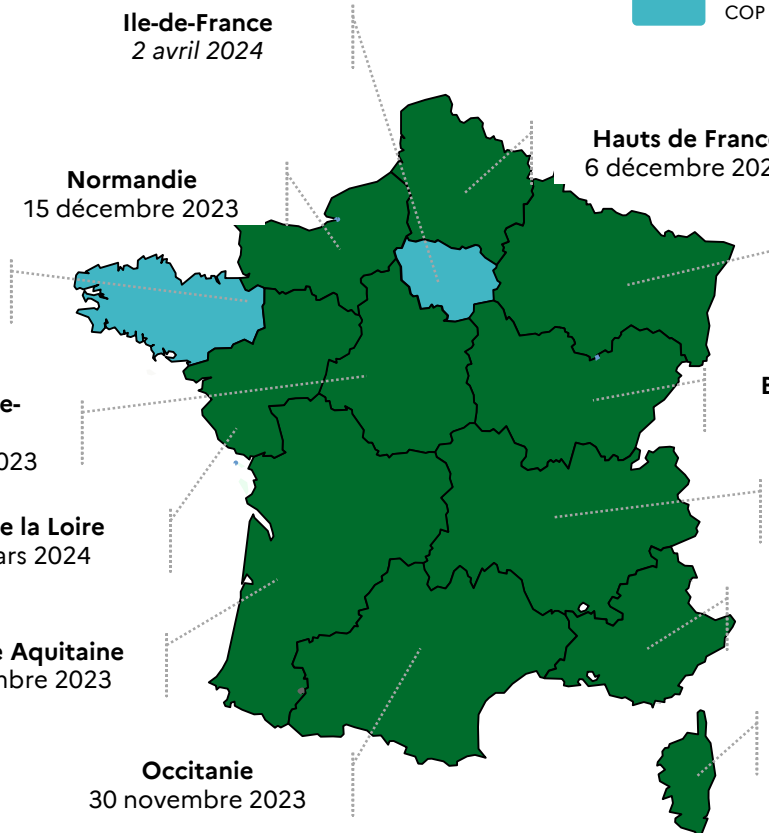
**Bourgogne Franche-Comté**  
13 décembre 2023

**AURA**  
21 décembre 2023

**PACA**  
27 novembre 2023

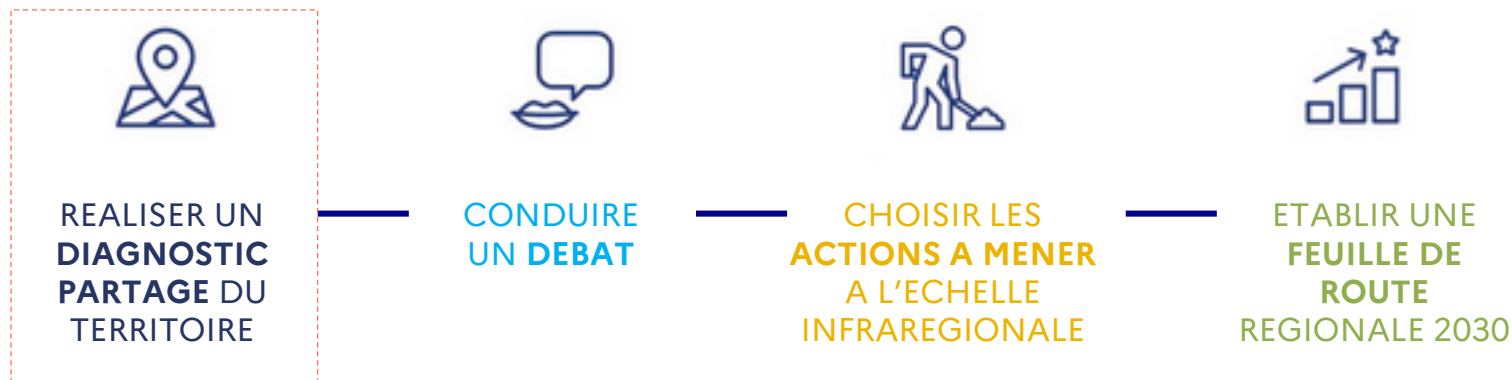
**Corse**  
15 mars 2024

 COP lancées  
 COP en attente



# Les 14 COPs initiées sont toutes actuellement dans la phase de diagnostic

Rappel : les 4 étapes des COPs régionales



*Phase en cours dans la  
plupart des régions*

# Objectifs de ce document

- Présenter l'approche suggérée pour la suite des COPs : résultats du diagnostic et lien avec les phases de débat et feuille de route
- Détailler les attentes en termes de livrables finaux des COPs

# De la phase de diagnostic à la feuille de route de la COP



# Le diagnostic, en cours dans la plupart des régions, est composé de 4 parties complémentaires

## Revue des cibles et objectifs

---

- Panoramas des leviers du SGPE
- Présentation des plans existants : SRADDET, PCAETs, plans régionaux...



*Rappeler l'ambition*

## Analyse des dynamiques en cours

---

- Données historiques, projets en cours
- Connaissance des territoires de l'ATE, des opérateurs et des services de la région



*...la comparer au point de départ*

## Questionnaire des collectivités

---

- Retour des fichiers de pré-diagnostic envoyés aux collectivités
- Apport des connaissances des territoires de l'ATE, des opérateurs et agences de l'Etat et des services de la région



*...ainsi qu'au point de vue des collectivités et aux actions déployées*

## Identification des points forts du territoire

---

- Projets à mettre en avant
- Territoires exemplaires



*Mettre en valeur les bonnes pratiques et projets exemplaires*



# Ce diagnostic permet une autre visualisation de l'état des lieux de la planification écologique sur le territoire régional

## Objectifs du diagnostic

- Embarquer l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales dans l'exercice de la COP
- Valoriser ce qui est déjà engagé sur le territoire
- Cadrer la phase de débat en identifiant les thèmes prioritaires sur lesquelles le plan d'action doit être construit



## Contenu attendu du diagnostic

- Donner un positionnement qualitatif du territoire sur les thématiques clés de la planification (par levier et/ou thématique type « Se loger » et/ou GT)
- Mettre en valeur ce qui est déjà fait, les dynamiques en cours et les initiatives exemplaires
- Identifier les défis / opportunités (thèmes prioritaires) à mettre au débat



## Livrable attendu

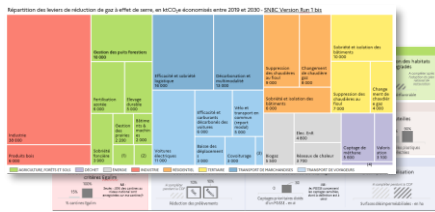
- Une synthèse – qui n'est pas nécessairement très longue ! – avec les points clés par par levier et/ou thématique type « Se loger » et/ou GT
- Il n'y a pas de canevas à suivre, l'exercice est à votre main !
- Une version de cette synthèse doit être rendue publique dans le but d'alimenter la phase de débat, avec dans la mesure du possible une/des réunion/s de restitution



# Le SGPE a mis a disposition dans le cadre des COPs un certain nombre d'outils et méthodes pour l'élaboration de ce diagnostic

## Cibles et objectifs pour le territoire

Panoramas des leviers pour chaque région et département<sup>1</sup>, comme base de discussion pour le diagnostic



Simulateur des objectifs de baisse des émissions de GES, pour visualiser à l'échelle de la région les objectifs



Présentation détaillée des leviers de la planification écologique, pour comprendre les hypothèses sous-jacentes



## Questionnaire pour les collectivités

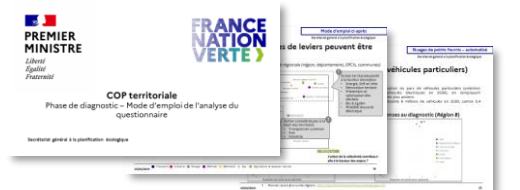
Approche et questionnaire à envoyer aux collectivités, pour recueillir leurs points de vue



Appui à la concaténation et l'analyse des résultats, via un outil fourni par la DNUM



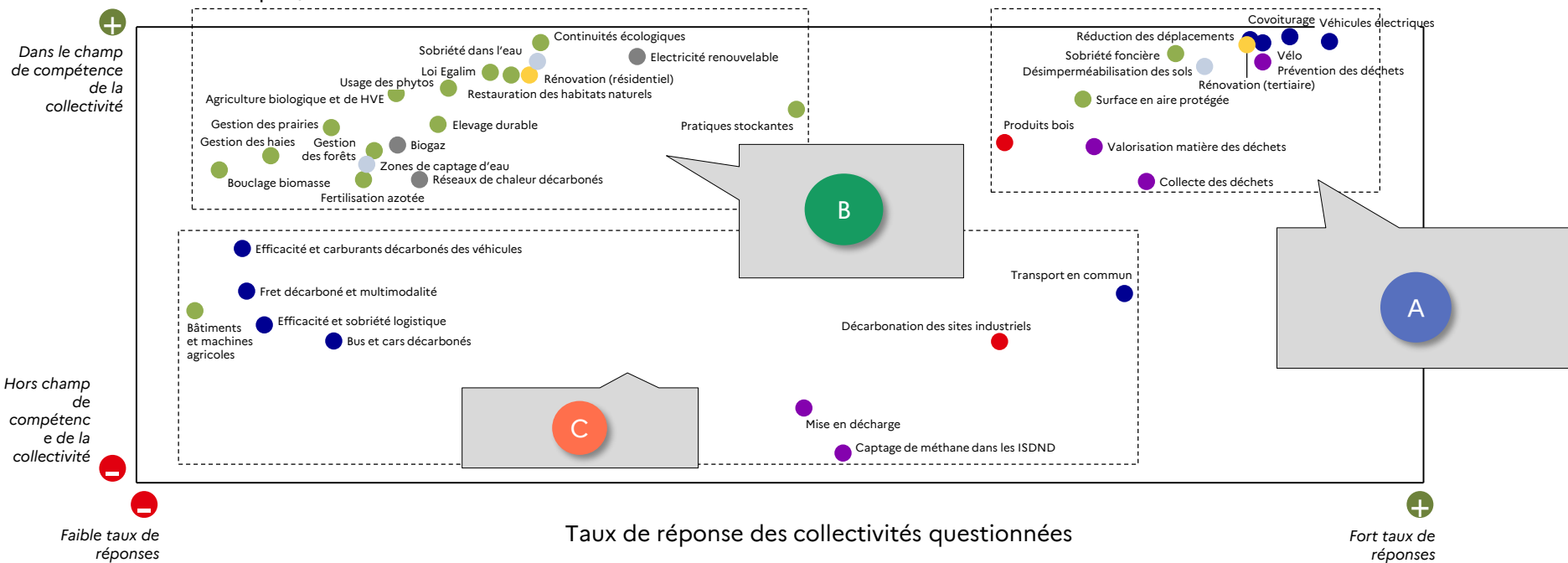
Suggestions d'analyses et de mises en forme





# Principaux résultats | On identifie 3 familles de leviers qui mènent à différents types d'actions à soumettre au débat (1/2)

Pertinence perçue de l'action territoriale sur ce levier





# On identifie 3 familles de leviers qui mènent à différents types d'actions à soumettre au débat (2/2)

A

*Leviers connus et compris par les collectivités pour lesquels un certain nombre d'actions sont déjà aujourd'hui largement menées*

Exemples de leviers :

- Rénovation des bâtiments tertiaires
- Mobilité douce et électrique
- Prévention, collecte et valorisation des déchets
- Sobriété foncière, aires protégées et désimperméabilisation des sols

**Accélérer la mise en œuvre et les actions en cours**

B

*Leviers pour lesquels les types d'actions à mener pour les mettre en œuvre n'est pas évident à identifier*

Exemples de leviers :

- Agriculture
- Forêts, continuités et restauration
- Énergie
- Rénovation résidentielle
- Sobriété et captage d'eau

**Sensibiliser les acteurs sur l'importance de ces leviers et identifier les actions possibles**

C

*Leviers perçus comme peu « à la main » des territoires (surtout à l'échelon infrarégional) et davantage portés par les autres acteurs (Etat, entreprises...)*

Exemples de leviers :

- Fret
- Transport en commun
- Industrie
- Mise en décharge et taux de captage en ISDND

**Identifier les sujets interterritoriaux qui pourraient accélérer la mise en œuvre**

Enjeu de la COP

Type d'actions à faire émerger

- Comment massifier et accélérer les actions en cours ?
- Quelles nouvelles façons de faire (ex. partenariats, modalités contractuelles...) identifier ?

- Quelles sont les actions possibles à mener, à tous les échelons et dans une approche de coopération entre acteurs ?

- Comment identifier les actions/projets transverses (coopération interterritoriale, avec entreprises...) qui permettent d'adresser les sujets clés du territoire ?



# Le diagnostic doit permettre d'identifier les thèmes prioritaires du territoire à soumettre au débat

## Recueil des éléments clés du diagnostic

Revue des cibles et objectifs

Analyse des dynamiques en cours

Questionnaire envoyé aux collectivités

Identification des points forts



## Synthèse et préparation de la phase de débat

Par thématique de la planification / des GT :

- Quels **grands messages** se dégagent au niveau du territoire régional ? Des territoires départementaux ?
- Quels sont les **5-10 thèmes prioritaires** pour lesquels de nouvelles actions pourraient être attendues ? (au niveau régional et lorsque pertinent au niveau départemental)

Y compris actions / initiatives existantes, pertinentes à massifier ou à dupliquer

### Exemples de thèmes possibles

- Suivre et accompagner les cantines scolaires dans l'application des lois Egalim / Climat et Résilience
- Développer des synergies entre CT et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale
- Encourager le déploiement d'infrastructure de covoiturage (points de rencontre, lignes, plateformes...)
- Massifier l'incitation à la réduction des déchets ménagers via la tarification incitative ou informative



## Qu'est ce qu'un thème prioritaire ?

Une **problématique identifiée** comme clé pour l'atteinte des **objectifs de la planification écologique sur le territoire**

- Un point de blocage / problème à résoudre / défi identifié / potentiel de simplification sur un levier donné
- ...ou une opportunité / bonne pratique à mettre en valeur et massifier qui répond à l'objectif d'un levier donné

Un **sujet à partir duquel peuvent émerger des actions concrètes portées par les acteurs territoriaux** (collectivités, Etat, entreprises, associations...)

- L'occasion de développer de nouvelles initiatives de coopération interterritoriale et/ou inter-acteurs
- ...et/ou de répliquer sur plusieurs territoires / collectivités un même type d'initiative à fort potentiel

**L'objectif est de focaliser le débat sur des sujets clés propices à la concertation et faire émerger du collectif territorial ainsi réuni des solutions concrètes**



# Les débats doivent se tenir aux niveaux régional et infra et visent à mobiliser les acteurs autour des thèmes prioritaires

## Débats régionaux

- Groupes de travail régionaux comprenant une concertation large (entreprises, associations, mobilisation citoyenne...)
- Approfondissement par thème prioritaire et identification des actions à mener sur les territoires

## Débats infra-régionaux

- Groupes de travail départementaux ou infra – il est important de bien impliquer en particulier départements et métropoles
- Intégration éventuelle de nouveaux thèmes prioritaires spécifiques au territoire concerné
- Approfondissement par thème prioritaire et identification des actions à mener sur les territoires

## Résultats de la phase de débat

- **L'état des lieux de la région**, c'est-à-dire le diagnostic enrichi par les retours du débat, avec la liste des thèmes prioritaires mise à jour et la liste des principaux projets /actions en cours (cf. p.25)
- Pour chaque thème prioritaire, **liste des actions proposées par les groupes de travail**

# Qu'est ce qu'une action COP issue de la phase de débat ?

## Une initiative des acteurs de la COP qui a une dimension nouvelle

- Une initiative nouvelle issue des réflexions de la COP
- ...ou un projet en cours de réflexion / conception qui est cohérent avec les thématiques de la COP
- ...ou un projet existant ou en cours dont la COP donne raison à amplifier, accélérer, réorienter via une méthode nouvelle / un changement de structure / une simplification

## Une action qui est structurante pour la planification écologique sur le territoire

- Le levier de la planification écologique qu'elle adresse est son objet central
- L'action représente un potentiel significatif au regard de l'ambition du levier (évaluation au moins qualitative)
- ...et repose sur la mobilisation de plusieurs acteurs sur le territoire – par exemple :
  - Coopération interterritoriale (enjeux transverses à plusieurs CT, synergies et mutualisation de moyens, solidarité entre territoires...)
  - ...ou inter-acteurs (construction de filières, engagements public-privé...)
  - Déploiement sur plusieurs parties du territoire, dans une logique de massification de bonnes pratiques

# Trois critères pour inclure les actions recueillies dans la feuille de route de la COP



## Critère de cohérence

- Action reliée à un thème prioritaire identifié
- Pas contraire aux cibles des panoramas des leviers
- Une dimension nouvelle



## Critère de potentiel

- Impact significatif à l'échelle d'un levier et au regard des objectifs (évaluation au moins qualitative)
- Et/ou action pouvant d'être répliquée de façon significative ailleurs sur le territoire



## Critère d'avancement

- Identification d'un maître d'ouvrage clair, ainsi qu'un moins un autre acteur clé mobilisé (autres CT, acteurs économiques ou association)
- Identification des prochaines étapes y.c. besoins et possibles sources de financement et ingénierie à court-terme (1 an) permettant de se mettre dans l'action dès la sortie de COP



# Points de sortie de la COP

## Les 4 points de sortie de la COP

**1**

Un alignement / partage sur les **objectifs à l'échelle de la région**, par levier de la planification écologique

**2**

Un **état des lieux partagé du territoire** qui a mobilisé la majorité des collectivités territoriales

**3**

Un **plan d'action** cohérent et qui couvre les thématiques clés identifiées lors du diagnostic

**4**

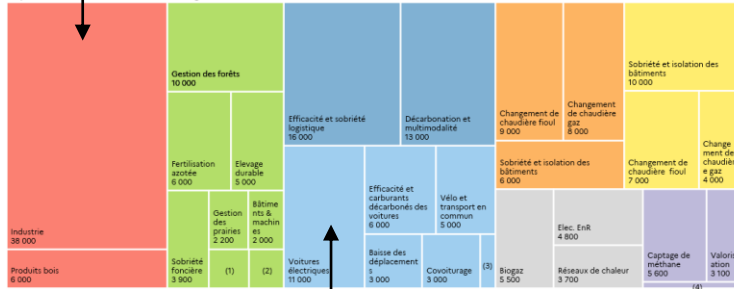
Les sujets à traiter lors de la prochaine COP et **modalités de suivi**

1

# Objectifs régionaux | Les cibles doivent être en ligne avec l'esprit de la planification écologique nationale

Sur l'industrie, mon objectif régional est-il en ligne avec la baisse de l'ordre de XX MtCO<sub>2</sub>e, soit l'équivalent de -40% des émissions entre 2019 et 2030, hors décarbonation des 50 grands sites pour lesquels la cible a déjà été fixée ?

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030

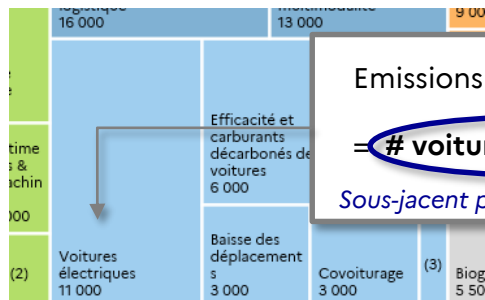


Sur les véhicules électriques, mon objectif régional est-il en ligne avec la baisse de l'ordre de XX MtCO<sub>2</sub>e, soit l'équivalent de ~15% de véhicules électriques en 2030 ?

- La justification de la cible vis-à-vis de la proposition du SGPE doit comprendre le rationnel, ainsi que les données et bases de données employées si différentes de celles utilisées dans les panoramas des leviers
- En cas de moindre effort, celui-ci doit être compensé sur un autre levier à la maille régionale – utilisation possible de l'outil simulateur disponible sur <https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/>

1

# Derrière chaque case du panorama des leviers, il existe un rationnel physique sur lequel repose l'objectif



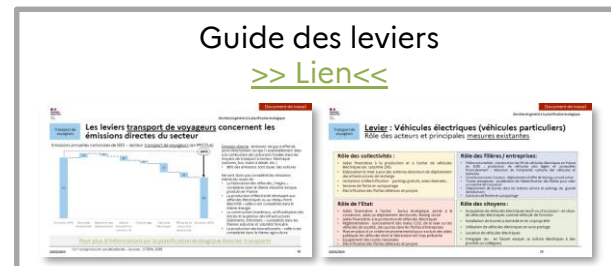
Emissions évitées via l'électrification des voitures

$$= \# \text{ voitures électriques} \times \text{ km moyens parcourus /voiture} \times \text{ émissions évitées /km}$$

*Sous-jacent physique principal, à l'ordre 1*

*toutes choses égales par ailleurs<sup>1</sup>*

Plusieurs outils sont déjà mis à disposition pour expliciter ces sous-jacents



1

# Rappel des sous-jacents physiques (1/3)

Thèmes	Levier	Sous-jacents physiques
Transport de voyageur	Véhicules électriques	15% de la flotte de véhicules particuliers en 2030
	Bus et cars décarbonés	15% de la flotte de bus et cars en 2030
	Réduction du besoin de déplacements	-4% de distance moyenne parcourue par voiture par an entre 2019 et 2030
	Covoiturage	Multiplication par 3 des trajets covoiturés en 2030 par rapport à aujourd'hui
	Report modal	Hausse du trafic des transports en commun de 2% /an en moyenne entre 2019 et 2030
	Vélo	Multiplication par 4 de l'usage du vélo entre 2019 et 2030
	Efficacité des véhicules particuliers	-7% au L/100km sur la flotte de véhicules particuliers thermiques entre 2019 et 2030
Transport de marchandises	Carburants décarbonés	12% de taux d'incorporation de biocarburant en 2030
	Fret routier électrique	13% de la flotte de poids lourds et véhicules légers utilitaires en 2030
	Fret ferroviaire et fluvial	Doublement de la part modale du ferroviaire entre 2019 et 2030 +50% de part modale du fluvial entre 2019 et 2030
	Sobriété logistique	Stabilisation de la demande de fret à son niveau actuel
Bâtiments	Efficacité logistique	Augmentation de 7% du taux de remplissage moyen des véhicules lourds
	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	-60% de passoires thermiques en 2030 par rapport 2021
		-15% de consommation énergétique en 2030 par rapport à 2019
		10x plus de rénovations d'ampleur accompagnées par MPR aujourd'hui vs. 2030
	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	Suppression de 75% des chaudières au fioul en 2030 vs. 2019
	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	Remplacement de 20% des chaudières au gaz en 2030 vs. 2019
Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	-40% de consommation énergétique en 2030 par rapport à 2010 (décret tertiaire)	
Energie	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	-90% de surface chauffée au fioul par rapport à 2019
	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	-15% de surface chauffée au gaz par rapport à 2019
	Electricité renouvelable	Non applicable - défini dans le cadre des CRE
Energie	Biogaz	Non applicable - défini dans le cadre des CRE
	Réseaux de chaleur décarbonés	75% de part d'ENR&R en 2030 x2,6 de chaleur livrée (et ~bâtiments raccordés) entre 2019 et 2030

1

# Rappel des sous-jacents physiques (2/3)

Thèmes	Levier	Sous-jacents physiques
Industrie	Grands sites industriels (top 50)	Alignement avec le scénario ambitieux des feuilles de route
	Industrie diffuse	-40% d'émissions de GES entre 2019 et 2030
	Produits bois	Passage de 23 à 30% de la récolte vers les filières sciages et panneaux Augmentation de 40% du volume de bois pour la construction
Déchets	Captage de méthane dans les ISDND	85% de taux de captage en 2030
	Valorisation matière des déchets	+25% de volumes de déchets valorisés en 2030 vs. 2019
	Taux de collecte	100% des EPCI collectant des biodéchets 90% des bouteilles en plastiques collectées et recyclées
	Prévention des déchets	-5% de DAE produits en 2030 par rapport à 2010 -15% de DMA produits en 2030 par rapport à 2010
	Mise en décharge	-50% de mise en décharge en 2030 par rapport à 2010
Agriculture et espaces naturels	Changements de pratiques de fertilisation azotée	-30% des apports d'azote minéral en 2030 vs. 2020
	Elevage durable	Stabilisation du cheptel bovin entre aujourd'hui et 2030 Passage de 55% à 63% de modèle herbager sur l'ensemble du cheptel bovin
	Bâtiments & Machines agricoles	-20% des émissions en 2030 par rapport à 2019
	Gestion des haies	+5% de kilomètres de haies en 2030 par rapport à 2019
	Gestion des prairies	Division par 2 du rythme de retournement des prairies entre aujourd'hui et 2030
	Pratiques stockantes	Multipliation par 2 des surfaces avec couverts intermédiaires entre aujourd'hui et 2030
Sobriété foncière	Réduction par 2 de l'artificialisation nette des sols d'ici 2030	

1

# Rappel des sous-jacents physiques (3/3)

Thèmes	Levier	Sous-jacents physiques
Agriculture et espaces naturels	Gestion des puits forestiers	<i>Pas de cible</i>
	Forêts sous gestion durable	100% des forêts publiques dotées d'un DGD d'ici 2030 100% des forêts privées >20ha dotées d'un PSG d'ici 2030
	Points noirs prioritaires de continuité écologique	Identification et résorption des points noirs prioritaires (définition nationale à venir)
	Surface en aire protégée	30% de surface en aires protégées, dont 1/3 sous protection forte
	Restauration des habitats naturels	<i>Pas de cible</i>
	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Baisse de 50% des produits phytosanitaires mesuré par l'indicateur européen HRI-1
Alimentation	Agriculture biologique et de HVE	21% de la surface en AB et 8% en HVE en 2030
	Loi Egalim / Climat & Résilience	100% de la restauration collective respecte les obligations légales des lois Egalim et Climat & Résilience
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	-10% de prélèvements en eau en 2030 vs. 2022 (pour l'agriculture la quantité d'eau ne doit pas augmenter)
	Protection des zones de captage d'eau	Identification et dotation d'un PGSSE de tous les points de captage sensibles (définition nationale à venir)
	Désimperméabilisation des sols	<i>Pas de cible</i>

2

# L'enrichissement du diagnostic lors des travaux des débats / GTs aboutira à un état des lieux partagé du territoire régional en fin de COP



## Le diagnostic (yc. version publique)

Synthèse de la phase de diagnostic :

- Analyse partagée du positionnement du territoire régional par thématique de la planification / GT
- Points forts du territoire et initiatives / projets / actions exemplaires identifiés
- Thèmes prioritaires à soumettre au débat

## L'état des lieux du territoire régional

Synthèse actualisée du diagnostic :

- Analyse du positionnement du territoire régional par thématique de la planification / GT, revu si nécessaire en fonction des débats / GTs
- Points forts du territoire approfondis avec la liste des projets principaux en cours
- Liste des thèmes prioritaires, revue si nécessaire en fonction des débats



## 2

## Cet état des lieux est l'occasion de valoriser le bilan de l'action territoriale en listant les principaux projets en cours

Le plan d'action de la COP porte sur des initiatives nouvelles (cf. p 15)

Il est important de le mettre au regard de l'état des lieux des territoires pour :

- Garantir une cohérence au récit sur les défis et opportunités de la planification écologique sur le territoire régional
- Mobiliser et engager les élus en valorisant également ce qui est fait et le bilan de l'action en cours

L'état des lieux, qui est le diagnostic renforcé des retours des groupes de travail et débats, peut être également alimenté d'une liste plus exhaustive des actions / projets / initiatives en cours ou mis en œuvre – tenant compte par exemple :

- De la perception de mise en œuvre des actions par les collectivités dans le cadre des questionnaires
- Des projets qui ont donné lieu à un co-financement de l'Etat : fonds vert, partie verte de la DSIL et DETR, fonds chaleur et économie circulaire de l'Ademe, CPER...
- Tous les autres projets portés directement par les collectivités, de façon cohérente avec le cadre d'analyse de la planification écologique

## 3

## Plan d'action

**Les actions mentionnées doivent comporter les éléments clés pour la mise en mouvement dès la sortie de COP**

### A renseigner pour chaque action :

#### *Présentation du projet*

- Intitulé de l'action
- Description détaillée

*Thématiques illustratives*

#### *Rationnel vis-à-vis de la COP*

- Levier de la planification écologique
- Thème prioritaire associé

#### *Acteurs mobilisés*

- Collectivité principale porteuse du projet
- Autres parties prenantes mobilisées

#### *Premières estimations*

- Niveau de maturité (initié – en conception / à initier)
- Coût estimé lorsque possible
- Calendrier prévisionnel
- Sources possibles de financement (déjà accordé vs. non)
- Besoins d'appui en ingénierie (déjà accordé vs. non)
- Autres besoins pour accélérer

#### *Prochaines étapes*

- Plan de travail sur la prochaine année
- Indicateurs de suivi

## 3

## L'inclusion dans les CRTE sera faite, lorsque pertinent, dans un second temps à la sortie des COPs

La nouvelle méthode des CRTE, rebaptisés « contrats pour la réussite de la transition écologique » vise à poursuivre des plans d'action déjà contractualisés, ainsi que l'élaboration et la conduite de nouveaux projets, à l'échelle des communes, EPCI et groupements d'EPCI

Le périmètre des CRTE va ainsi bien au-delà de celui des COPs. A l'inverse, les projets des COPs, dès lors qu'ils mobilisent le bloc communal ont vocation dans leur mise en œuvre et dans une logique d'incubation, à la sortie des COP, à être intégrés aux CRTEs

Par ailleurs, il y a un enjeu à ce que l'ensemble des projets des CRTEs contribuent à la transition écologique et à la cohésion des territoires. Cela veut dire renforcer l'ambition écologique des projets et leur adaptation au changement climatique, pour lesquels des outils comme la boussole de la transition écologique peuvent aider. Pour être en ligne avec la feuille de route des COPs, les projets ne doivent pas être contraires aux cibles des panoramas des leviers

*Une réflexion spécifique sera menée d'ici la fin des COPs pour préciser les modalités d'alignement des nouveaux projets inscrits dans les CRTE avec la feuille de route issue des COPs (PPG Territorialiser la Planification Ecologique)*

4

## Prochaine COP | Plusieurs éléments peuvent être cadrés pour préparer la prochaine COP (Année +1)

### Objectifs régionaux en ligne avec la planification écologique

- Quelles cibles / trajectoires suivre ?
- Quelles données permettent de faire ce suivi (ou que faut-il faire pour les obtenir) ?
- Quelles études d'impact mener dans le cadre des actions à lancer ?

### Engagements de la feuille de route

- Pour chaque action, qu'est ce qui est attendu dans un an ?
- Comment piloter ces objectifs ?

### Enjeux non abordés dans cette première édition

- Quels sujets / enjeux sont importants pour le territoire et n'ont pas pu être abordés par manque de maturité ou nécessité de priorisation ?

### Mise à jour des panoramas des leviers

- Actualisation des cibles par leviers en fonction de l'évolution des politiques publiques et des connaissances
- *Actualisation de la SNBC en cours de concertation*